

**Marché Inova relatif à l'exploitation de l'Usine d'Incinération des
Ordures Ménagères – Changement de dénomination sociale et de logo –
Avenant n°11 au marché n° 01.222**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la société Inova France Opérations Sas exploite l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe (UIOM), conformément à l'avenant n° 9 pris depuis la cession du contrat de la société Inova France, titulaire du marché, à la société Inova France Opérations Sas.

Par courrier en date du 08 juin 2010, la société Inova France Opérations a informé la Ville de Dieppe de son changement de dénomination sociale et de logo. La société Inova France Opérations devient AE&E Opérations France. Ainsi, les garanties données dans le cadre de l'opération globale d'apport partiel d'actifs en 2009 qui impliquaient notamment, légalement, l'augmentation du capital social, restent indissociables de l'avenant n° 9 conclu avec la Ville de Dieppe. En conséquence de quoi, les articles « 6.1 – Garantie de maison-mère » « 6.2 – Garantie de maintien d'actionnariat de l'avenant » produisent légalement tous leurs effets, le changement des noms n'ayant aucune incidence juridique sur les garanties déjà données.

L'avenant n° 10 qui prenait en compte, dans les formules de révision de prix la suppression de certains indices, est maintenu.

Considérant l'avis de la commission n° 3 réunie le 13 septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 11 au marché n° 01.222 portant sur l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec la société AE&E Opérations France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--